

DSCG - Diplôme Supérieur de Comptabilité et Gestion A LA CARTE – UE 1-4

PRESENTATION DU DSCG A LA CARTE UE 1 et 4

- Le DSCG, Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion est un Master de niveau Bac + 5, reconnu par l'Etat.
- La formation DSCG à la carte est composée de 2 Unités d'Enseignement sur 1 année d'Etude :
 - **UE 1 – Gestion juridique, fiscale et sociale ;**
 - **UE 4 – Comptabilité et Audit.**

La préparation aux UE1 et UE 4 comporte :

- 180 heures de face à face pédagogique par UE,
 - Des contrôles continus pour s'évaluer,
 - Des partiels pour chaque UE.
- La formation se déroule de novembre à octobre de l'année suivante.
 - L'inscription a lieu à partir de décembre et la rentrée s'effectue en octobre.
 - Les cours sont proposés en présentiel.

PUBLIC CONCERNE ET PREREQUIS

Le DSCG à la carte UE1 et UE4 est accessible à toute personne :

- Titulaires (ou en cours de validation) du Master CCA
- Titulaires (ou en cours de validation) du DSGC de l'Intec
- Titulaires (ou en cours de validation) des autres UE (2,3,5,6 et 7) du DSCG

CONTENU ET EVALUATION

PROGRAMME ET FORMATION

Le cursus DSCG A la Carte contient :

- UE 1 Gestion juridique fiscale et sociale,
- UE 4 Comptabilité et audit,

LE CONTROLE CONTINU

Les compétences sont évaluées tout au long de l'année en contrôle continu lors de sessions de partiels, sous forme d'épreuves ponctuelles écrites portant sur l'étude d'une ou de plusieurs situations contextualisées et/ou de commentaire d'un ou plusieurs documents et/ou d'une ou plusieurs questions.

EPREUVES

La préparation aux UE 1 et 4 comporte :

- Des contrôles continus pour s'évaluer
- Des partiels pour chaque UE.

➤ **Pour toute information supplémentaire, se référer au Référentiel des Diplômes sur le site de France Compétences : www.francecompetences.fr**

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

S'INSCRIRE A L'ECOLE ICEE

- Téléchargez votre dossier de candidature sur www.icee.fr. Envoyez-le par mail ou par courrier.
- Après étude de votre dossier, si celui-ci est recevable, l'école vous donne rendez-vous pour un entretien avec la Direction,
- Suite à l'entretien, si celui-ci est favorable, la Direction Pédagogique vous envoie un courrier d'acceptation sous 15 jours accompagné du contrat de formation à nous retourner signé.

27/05/2024

DSCG - Diplôme Supérieur de Comptabilité et Gestion A LA CARTE – UE 1-4

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le DSCG atteste l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences majoritairement adossées à la recherche dans le champ de la comptabilité, de l'audit, de la finance, du management et du droit. Le DSCG prépare à la poursuite d'études en doctorat comme à l'insertion professionnelle.

COMPETENCES

Le titulaire du **DSCG** pourra évoluer vers des fonctions à responsabilité dans une entreprise privée ou une structure publique, ou en cabinet d'expertise comptable ou d'audit.

Le DSCG permet de poursuivre les études vers l'expertise comptable dans le cadre du Diplôme d'Expertise Comptable (**DEC**) : il donne alors le titre d'Expert-Comptable Stagiaire inscrit à l'Ordre des Experts Comptables.

IMMERSION EN ENTREPRISE

Les périodes d'immersion en entreprise (stages/alternance) peuvent être réalisées au sein : d'un cabinet d'expertise comptable, d'une entreprise du secteur privé, d'une institution publique, d'une association.

CARRIÈRES

Le DSCG forme les futurs cadres financiers ainsi que les futurs Experts-Comptables pouvant exercer des missions de comptabilité, de gestion ou d'audit. Le titulaire du DSCG peut aussi intégrer directement le marché du travail dans le domaine de l'audit comptable et financier auprès d'un commissaire aux comptes ou d'une direction financière en entreprise, dans le contrôle de gestion, dans la fonction publique, les banques ou les assurances.

Le DSCG permet de poursuivre ses études vers le Diplôme d'Expertise Comptable (DEC) : il donne alors le titre d'Expert-Comptable Stagiaire inscrit à l'Ordre des Experts Comptables.

ADMISSIONS

- La formation se déroule de novembre à octobre de l'année suivante ;
- L'inscription a lieu à partir de décembre et la rentrée s'effectue en octobre.

METHODES MOBILISEES

- Les cours sont proposés en présentiel pour favoriser l'interaction avec les enseignants et le suivi des stagiaires.
- Nous portons une attention particulière à l'accompagnement personnalisé de chacun d'eux et leur fournissons les ressources adaptées pour consolider leur niveau dans l'objectif de l'obtention des UE.
- **La formation est proposée en initiale ou en alternance**

LES + DE L'ECOLE ICEE

L'ICEE propose la préparation du DSCG à la carte UE 1 et UE 4 selon deux modalités au choix :

- En alternance
- En formation Initiale où le rythme des études est comparable, avec la possibilité de réaliser un stage en entreprise ou cabinet d'expertise comparable (optionnel).

TARIFS – MODALITES DE REGLEMENT

Pour la **formation initiale**, prenez contact avec ICEE sur contact@icee.fr pour connaître le tarif à la Carte UE 1 et 4

Pour la **formation en Alternance**, elle est prise en charge sous réserve de l'acceptation par l'OPCO.

➤ **Pour toute information supplémentaire, se référer au Référentiel des Diplômes sur le site de France Compétences :**
www.francecompetences.fr

S'INSCRIRE A L'ECOLE ICEE

- Téléchargez votre dossier de candidature sur www.icee.fr. Envoyez-le par mail ou par courrier.
- Après étude de votre dossier, si celui-ci est recevable, l'école vous donne rendez-vous pour un entretien avec la Direction,
- Suite à l'entretien, si celui-ci est favorable, la Direction Pédagogique vous envoie un courrier d'acceptation sous 15 jours accompagné du contrat de formation à nous retourner signé.

27/05/2024

DSCG - Diplôme Supérieur de Comptabilité et Gestion A LA CARTE – UE 1-4

DROITS ET DEVOIRS DES ALTERNANTS

LES DROITS

Les jeunes, de 16 à 30 ans, qui signent un [contrat d'apprentissage](#) ou de [professionnalisation](#), deviennent salariés en formation avec les mêmes droits et avantages que les autres salariés :

5 semaines au minimum de congés payés, Protection maladie, Maternité, Accidents du travail ...

L'employeur doit prendre en charge 50% des déplacements professionnels en transport en commun.

Les heures passées en cours sont considérées comme du temps de travail et une fiche de paie est éditée chaque mois pour l'alternant. La rémunération est fixée en fonction de l'âge, du contrat et du diplôme envisagé.

Lors de la période d'examen il est possible de demander 5 jours supplémentaires de congés pour la préparation du diplôme. De plus, en cas d'évènements particuliers, la loi prévoit des congés exceptionnels.

La période d'essai et sa durée varient en fonction de la durée du contrat de travail. Elle débute obligatoirement au 1er jour du contrat de travail. À la fin de la période d'essai, et en l'absence de rupture anticipée, la relation de travail se poursuit automatiquement. Consulter toutes les modalités sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>

Le contrat d'alternance peut être rompu sous certaines conditions. Toutes les modalités sont à consulter sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>

LES DEVOIRS

L'alternant doit être inscrit dans un établissement et suivre les cours assidument et se présenter aux examens. Afin de prouver son assiduité, il devra émarger pour chaque demi-journée de formation ou d'examen.

L'alternant doit respecter le règlement intérieur, les règles d'hygiène et les consignes de sécurité de l'entreprise lorsqu'il est sur son lieu de travail, de l'ICEE lorsqu'il est en formation.

Le Règlement intérieur de l'ICEE lui est communiqué.

Les règles d'hygiène et de sécurité sont affichées au sein de l'établissement ICEE.

L'alternant doit respecter les horaires de travail et justifier de ses absences en entreprise comme en formation. Il devra fournir un justificatif d'absence ou un arrêt de travail à l'école et à l'entreprise.

L'alternant devra informer la Caisse d'Assurance Maladie de son nouveau statut (alternant) via son compte Améli.

Complément d'informations sur www.icee.fr - [Alternants – Droits et Devoirs](#)

**Toutes nos formations sont accessibles aux
personnes en situation de handicap.**

S'INSCRIRE A L'ECOLE ICEE

- Téléchargez votre dossier de candidature sur www.icee.fr. Envoyez-le par mail ou par courrier.
- Après étude de votre dossier, si celui-ci est recevable, l'école vous donne rendez-vous pour un entretien avec la Direction,
- Suite à l'entretien, si celui-ci est favorable, la Direction Pédagogique vous envoie un courrier d'acceptation sous 15 jours accompagné du contrat de formation à nous retourner signé.

27/05/2024